

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne : aide à la Roumanie dans le contexte des inondations survenues à la fin du mois de mai 2025, à Chypre à la suite des incendies de forêt survenus en juillet 2025 et à l'Espagne à la suite des incendies de forêt survenus en août 2025

2026/0120(BUD) - 21/07/2026 - Acte final

La décision (UE) 2026/1809 du Parlement européen et du Conseil, adoptée le 8 juillet 2026, mobilise le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) afin d'apporter une aide financière à la Roumanie, à Chypre et à l'Espagne à la suite de catastrophes naturelles survenues en 2025. La décision a été adoptée sur la base d'une proposition de la Commission européenne et conformément au règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil instituant le FSUE.

Contexte et éligibilité

La Roumanie a présenté sa demande le 14 août 2025 à la suite d'inondations survenues fin mai et début juin 2025. Chypre a présenté sa demande le 14 octobre 2025 à la suite d'incendies de forêt survenus en juillet 2025. L'Espagne a présenté sa demande le 30 octobre 2025 à la suite d'incendies de forêt survenus en août 2025. Les trois demandes ont été jugées conformes aux conditions d'octroi d'une contribution financière prévues par le règlement (CE) n° 2012/2002.

Montants alloués

Les montants suivants sont mobilisés en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget général de l'Union pour l'exercice 2026 :

- 14 339 675 EUR en faveur de la Roumanie, à la suite des inondations de fin mai et début juin 2025 ;
- 9 209 223 EUR en faveur de Chypre, à la suite des incendies de forêt de juillet 2025 ;
- 120 550 858 EUR en faveur de l'Espagne, à la suite des incendies de forêt d'août 2025.

Le montant total mobilisé s'élève à 144 099 756 EUR. Cette mobilisation s'inscrit dans les limites des plafonds fixés par le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

Entrée en vigueur et applicabilité

La décision est entrée en vigueur le 21 juillet 2026, date de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Elle est applicable à compter du 8 juillet 2026, date de son adoption, afin de garantir que l'aide financière soit mise à la disposition des États membres concernés dans les meilleurs délais.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.